



## *Extrait du Procès Verbal des Délibérations du Conseil Municipal*

*L'an deux mille treize et le mardi 10 Décembre 2013*

*Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-l'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune.*

***Etaient présents (20) :** Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, , Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Jeanny Claude MONTANTIN, Monsieur Hugues MARIE, Monsieur ALPHONSE Aristé, Monsieur Renelien CABRIOLLE Madame Liliane DOCAN, Monsieur Léonard JERUL*

***Etaient absents (9) :** Madame Marie-Anna PHAETON, Henriette ALEXIS VAINQUEUR, Monsieur Bernard BOURGAREL, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Daniello FOULE, Madame Roselyne CARDOVILLE, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Monsieur Eric MANNE,*

***Etaient excusés(1) :** Monsieur Roger BASTIN,*

***Etaient représentés(3) :** Madame Maud URSULE, Monsieur Jean BARDAIL Monsieur, Sylvain FLEREAU*

*Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33*

***Etaient représentés(1) :** Monsieur Jean BARDAIL Monsieur Sylvain FLEREAU*

*Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le Secrétariat.*

*Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passée à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :*

**Délibération N° 05-11-2013  
Décision Budgétaire Modificative 2013-08**

*Le Conseil Municipal ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le budget primitif 2013 ;  
Vu l'état des recettes rattachées à l'exercice 2012 ;*



*Vu la délibération de la commission permanente du conseil régional du 03 Décembre 2013 octroyant une subvention de 265 486 à la ville pour le financement du Pôle de Valorisation des Déchets ;  
Vu la convention N°1243C0038 passée avec l'ADEME octroyant une subvention de 500 389 € à la ville pour le financement des travaux de réhabilitation de la décharge ;  
Vu la délibération du 3 Décembre 2013 du conseil régional allouant une subvention de 150 000 € à la commune au titre de la dotation régionale de solidarité ;*

*Oui l'exposé de Monsieur le maire ;  
Après échanges de vues ;  
A la majorité des membres présents ;*

**DECIDE :**

*Article 1 : D'adopter la décision budgétaire modificative comme ci annexée .*

*Article 2 : L'ordonnateur et le comptable sont chargés chacun en qui le concerne de l'exécution de la présente.*

Le Maire  
  
Jean-Claude LOMBION

*Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité Le .....*  
*Formalités de publicité effectuées le \_\_\_\_\_*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre*



DBM 2013-08

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chap	Art	Lib.	Fonc.	Mt	Chap	Art.	Lib.	Fonc.	Mt
011		Charges à caractère général	01	-63 000	74	7472 7473 7477	Sub. région Sub. Dépt Sub. feader		9014,40 7500,00 12043,20
						7478	Sub. Caf		246 682,67
012		Charge du personnel	020	258 000	013	6419	Remb. Contrat aidé	01	195 000
67		Charges exceptionnelles	01	275 240,27					
Total				470 240,27	Total				470 240,27
INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Opér.	Art	Lib.	Fonc.	Mt	Opér.	Art.	Lib.	Fonc.	Mt
832	2318	Autres immobilisations en cours	812	265 486		1322	Subvention régionale	812	265 486
832	2318	Autres immobilisations en cours	812	160 389		1328	Subvention ADEME	812	500 389
832	2111	Terrain PVD	812	340 000					
819	2184	Mobilier	01	75 000		1322	Subvention régionale		150 000
250	2188	Autres Immobilisations	822	75 000					
Total				915 875	total				915 875

**COURRIER ARRIVE LE:**  
**24 DEC. 2013**  
 S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE